



Montgaillard-Lauragais

L'ESSENTIEL

L'information municipale en bref

N° 1

AVRIL

MAI

JUIN

2020

Un nouveau bulletin d'information municipale



SOMMAIRE

› Le mot du maire_____	2	› Une nouvelle équipe municipale_____	3
› Un nouveau bulletin d'information_____	2	› Agenda_____	4
› L'école de Montgaillard-Lauragais à l'heure du Covid-19_____	2-4	› Infos pratiques_____	4

Le mot du maire

Chères Montgaillardaises et chers Montgaillards,

J'ai le réel plaisir de vous faire découvrir le nouveau bulletin municipal d'information.

Les conseillers municipaux et moi-même œuvrerons désormais à la réalisation de ce journal afin de vous proposer l'essentiel de l'actualité communale et cela de manière régulière. Nous espérons ainsi répondre au mieux à vos attentes en matière de communication et d'information.

Bonne lecture.

Le maire,
Bruno Mouyon

À LA UNE

Un nouveau bulletin municipal d'information

Pourquoi un nouveau bulletin municipal d'information ?

Il y a quelques années, un journal municipal vous était proposé deux fois par an. Lors du mandat précédent l'équipe municipale a mis en place un site internet afin de répondre à la diversification des informations à vous transmettre, ainsi qu'au besoin de réactivité.

Aujourd'hui, nous avons conscience que le site internet et le journal sont indispensables à la bonne diffusion des informations que nous aurons le plaisir de vous communiquer. L'équipe municipale actuelle se mobilise afin de vous proposer un bulletin de 4 pages qui sera notre vecteur régulier de communication accessible à tous les habitants.

Que contiendra « Montgaillard-Lauragais – L'Essentiel » ?

Comme son nom l'indique, il contiendra l'essentiel de l'actualité communale. Nous pourrons y retrouver un sujet « à la une » un peu plus développé. Une rubrique « agenda » sera également proposée afin de rappeler les temps forts et les manifestations à venir.

Le contenu se veut évolutif. En raison de la nouveauté et selon les retours que vous pourrez nous faire, les rubriques et l'organisation de ce journal pourront évoluer.

Qui rédige « Montgaillard-Lauragais – L'Essentiel » ?

Ce bulletin sera rédigé par les conseillers municipaux volontaires, dans le cadre d'un groupe de travail spécifique. La validation finale du contenu revient au maire.

Quelle sera la fréquence de diffusion de « Montgaillard-Lauragais – L'Essentiel » ?

Ce bulletin sera diffusé selon l'actualité et les besoins de transmission d'informations que nous souhaitons vous faire passer. Aujourd'hui, nous envisageons une diffusion par trimestre. Des bulletins spéciaux viendront en complément selon les besoins.

Une nouvelle équipe municipale

Des femmes et des hommes, Montgaillardais depuis toujours ou depuis peu avec la même volonté d'être à votre écoute. Rassemblés au sein de cette équipe, nous souhaitons œuvrer sereinement pour le développement du village et pour votre bien-être.



Bruno Mouyon,
maire



Alain Baron,
1^{er} adjoint



Jean-Louis Daniau,
2^e adjoint



Mathieu Alasset,
3^e adjoint



Stéphane Amargier,
4^e adjoint



Florent Alibert



Thierry Castan



Rosane Henri



Cédric Lac



Mélissa Laurent



Véronique Lecabec



Ghislaine Marquié



Jérôme Raoul



Sylvie Testé



Fabrice Théron

Nous vous communiquerons prochainement les intitulés des différents groupes de travail que nous mettons en place, qui conditionneront les travaux sur les grands axes de notre projet de mandat. Nous vous communiquerons également les noms des délégués qui nous représenteront dans les commissions des différents syndicats auxquels notre commune adhère : SDEHG, RÉSEAU 31.

Mairie de Montgaillard-Lauragais

Place de la Garrigue
31290 Montgaillard-Lauragais

05 61 81 61 42

mairie@montgaillard-lauragais.fr
www.montgaillard-lauragais.fr

Directeur de la publication :
Bruno Mouyon
Rédaction : les membres
de la commission communication
Photos : D. R.
Impression : Exaprint
Tirage : 500 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé,
non blanchi.

INFO DE DERNIÈRE MINUTE

L'école de Montgaillard-Lauragais à l'heure du Covid-19

Le Covid-19 a-t-il eu raison de l'enseignement ? Certainement pas ! Très rapidement après le début du confinement, la mobilisation de l'équipe enseignante a permis de poursuivre, à distance, la scolarisation des élèves du primaire et de grande section. Les vacances de printemps ont offert un peu de répit aux enseignants, aux élèves (et à leurs parents), mais très vite il a fallu se remobiliser pour poursuivre l'enseignement à distance tout en préparant la fin du confinement.



L'école a ainsi pu rouvrir partiellement le 14 mai grâce à l'action collective du personnel enseignant, des agents communaux et de la mairie. Une réorganisation des locaux (aménagement des classes, marquage au sol...) et des pratiques (prise de température des enfants lors de leur accueil, fréquence du nettoyage des mains, désinfection du matériel, nouveau protocole d'entretien des locaux...) ont été nécessaires pour assurer cette reprise conformément au protocole sanitaire.

➤ Lors de cette première phase, l'enseignement à distance a été maintenu. Mais une partie des élèves des classes de GS-CP, CE1-CE2 et CM1-CM2 ont pu être accueillis deux jours par semaine en demi-groupe et ont continué à travailler à la maison les autres jours.

À partir du 8 juin, les élèves de petite et moyenne section ont pu à leur tour être accueillis par demi-groupe. Depuis le 22 juin, suite aux annonces gouvernementales sur la reprise obligatoire de l'accueil des élèves et l'allègement

de la réglementation sanitaire, l'ensemble des élèves a pu être accueilli au rythme habituel de 4 jours et demi par semaine. Bien qu'allégé, un protocole sanitaire strict restera en vigueur jusqu'aux vacances.

Le maire, le conseil municipal sortant et la nouvelle municipalité tiennent à renouveler leurs remerciements à l'équipe enseignante et aux agents communaux pour leur implication, sans laquelle l'école n'aurait pu rouvrir.

Lutte contre la propagation du COVID-19

Le virus circule toujours. Pour le bien de tous, il est important que nous restions vigilants et poursuivions nos efforts individuels et collectifs. Le respect des gestes barrières limitera les risques pour chacun d'entre nous ainsi que pour nos proches.

AGENDA

■ Commémoration du 14 Juillet

La commémoration de notre fête nationale sera célébrée sur la place Ste-Germaine le mardi 14 juillet 2020. 11 h : dépôt de gerbe et discours du maire. Au regard de la réglementation actuelle, cette cérémonie se fera sans public.

Infos pratiques

La mairie est ouverte au public les

- Mardis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Mercredis de 14 h 30 à 17 h 30
- Vendredis de 14 h à 17 h

Réservation du transport à la demande (TAD) pour le marché de Villefranche

Transporteur à contacter : ALCIS au 06 12 54 30 84. Il faut appeler au plus tard la veille (donc le jeudi) avant 17 h et porter un masque dans le véhicule. Tarif : 2,00 € le trajet par personne.

Déchetterie de Villefranche-de-Lauragais

Depuis le mardi 26 mai, la déchetterie est ouverte normalement les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Points importants :

- respect des mesures barrières ;

- accès limité à 3 véhicules maximum dans l'enceinte des déchetteries ;
- aucun contact possible avec les agents de déchetteries ; les agents ne pourront pas procéder à l'enlèvement de vos déchets comme cela se fait en temps normal.

Petit rappel à la loi

Il est strictement interdit de laisser des déchets dans la nature ou sur les trottoirs, sous peine de sanctions allant jusqu'à 1 500 € d'amende.

Afin de maintenir une bonne entente dans le village et avec votre voisinage

Brûlage des végétaux

- conformément à la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts et à l'arrêté municipal du 6 décembre 2013, il est formellement interdit

de brûler les déchets verts dans la commune ;

- nous vous invitons à jeter ces déchets verts à la déchetterie intercommunale de Villefranche-de-Lauragais.

Horaires de tonte

- du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ;
- samedi : 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- dimanche et les jours fériés : 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h.

Chiens errants

En raison d'un grand nombre de plaintes ou d'appels nous faisant part de chiens errants dans le village, nous invitons tous les propriétaires de chiens à vérifier que ceux-ci ne divaguent pas dans Montgaillard et soient strictement tenus en laisse ou gardés dans vos propriétés. Les déjections canines sur la voie publique présentent également un réel problème. Merci d'avance pour vos efforts et votre compréhension.

L'équipe municipale et les agents communaux vous souhaitent un bel été 2020.